

## COMPTE RENDU

### CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 21 NOVEMBRE 2013<sup>1</sup>

Le 21 novembre 2013 s'est tenu le premier conseil d'établissement de l'année scolaire 2013-2014. Ce conseil avait pour ordre du jour :

- 1° L'installation du CE et des différentes commissions ;
- 2° La commission de l'éducation à la santé et à la citoyenneté - CESC ;
- 3° Point sur l'immobilier.

Les commissions installées sont :

- La commission permanente : L'APEAM y est représentée par Mmes Lamyae BOUANANI ép. HACHAD et Rajaa MELLOUK ép. HALIM
- La commission hygiène et sécurité : L'APEAM y est représentée par Mmes Nadia MARZOUK ép. BERGUI et Nouma KABBAJ
- Le conseil de discipline : Mme Alia BEKKARI ép. EL MRINI, Boutayna MRINI ép. MANSOURI et M. Mustafa LAHBOUBI

Pour assurer une meilleure continuité des travaux, l'APEAM a demandé l'augmentation du nombre des représentants des parents à trois au lieu de deux au sein de ces commissions. En raison de l'impact que pourrait avoir la mise en œuvre de cette demande sur la composition des commissions, elle devra être inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil pour y statuer.

D'autres commissions doivent être installées dans le cadre de la CESC. Il s'agit des commissions suivantes :

- Une commission éducation à la sexualité ;
- Une commission éducation aux médias ;
- Une commission développement durable ;
- Une commission lutte contre le harcèlement ;
- Une commission sécurité routière ;
- Une commission éducation à la citoyenneté mondiale et marocaine, en partenariat avec le CEA (centre des études arabes).

L'APEAM est invitée à communiquer à l'établissement l'identité des parents qui souhaitent contribuer aux travaux de ces commissions. L'APEAM y procédera lors de la réunion de son comité qui se tiendra le vendredi 29 novembre courant.

L'ensemble de ces commissions devraient être opérationnelles à partir de janvier 2014.

---

<sup>1</sup> Ceci n'est pas le compte rendu officiel du conseil d'établissement. C'est un document d'information à destination des parents sur les principaux points évoqués au sein du conseil.

Concernant le point sur l'immobilier, celui-ci a porté essentiellement sur le transfert du collège au site des Orangers. Ce transfert n'est pas encore décidé de manière définitive, mais le principe est arrêté, dans l'attente des conclusions de l'architecte sur l'aménagement des espaces et l'obtention des autorisations officielles des autorités locales et celles des services compétents de l'Ambassade de France. Le tout est envisagé pour que l'installation du collège soit opérationnelle pour la rentrée 2015.

Des craintes ont été exprimées sur l'exiguïté du site des Orangers et les difficultés de circulation autour du site. Egalement, des interrogations ont été soulevées sur l'opportunité de chercher de meilleures alternatives. Il a été précisé que l'établissement était conscient de ces contraintes. Toutefois, d'autres contraintes sont plus déterminantes, notamment la gratuité de la mise à disposition du terrain et la proximité du site de l'école primaire. Pour ce qui est de l'exiguïté du site des Orangers, il a été expliqué que sa superficie était suffisante et qu'il est juste question d'optimiser l'aménagement de l'espace.

L'APEAM a soulevé la possibilité de bénéficier d'un collège ou lycée à « retaper » à l'instar de ce qui a été fait pour l'école primaire au vue de la mise « en vente » ou de « fermeture » de quelques 40 établissements à Rabat. Cette information étant officielle et véhiculée sur les journées il y a quelque mois. "M. le Proviseur a précisé que le GSAM ayant déjà bénéficié d'une mise à disposition à longue durée du site de l'école primaire, il est exclu qu'il puisse bénéficier un second site".

Il a été convenu que ce point relatif au transfert du collège sera évoqué lors du prochain conseil d'établissement. D'ici là, l'établissement disposera d'éléments supplémentaires d'éclairage.

Hormis ces points inscrits à l'ordre du jour, le conseil a discuté d'autres points :

- Les sorties scolaires faites dans le cadre des programmes scolaires ;
- La certification de l'enseignement des langues, pour l'anglais et l'espagnol, en 3<sup>e</sup> et en terminale ;
- La suspension des voyages à l'étranger, dans l'attente de trouver des alternatives, en raison particulièrement des difficultés pratiques générées par la réglementation de change et du coût de plus en plus élevé des voyages ;
- Les programmes d'échange envisagés initialement dans le cadre du jumelage avec le Lycée Honoré de Balzac de Paris butent sur des contraintes pratiques ressenties des deux côtés : le coût des voyages, logement chez les familles, appréhensions culturelles des familles, intégration de circuit touristique... Néanmoins, la réflexion continue pour une mise en œuvre progressive de ces échanges. D'ailleurs, le lycée Balzac a mis en place un modèle réduit des Nations Unis en Arabe. La réflexion est en cours sur les modalités et les conditions de la participation d'élèves du GSAM à ce modèle ;
- La mise en place de projets d'accompagnement des élèves : Club sciences Po., Club British Business, Ciné club pour les secondes, Club design ;
- Un recueil post-bac des élèves du GASM est en cours d'élaboration. Il sera publié par l'établissement en fin de cette année scolaire.



Enfin, l'APEAM a soumis un certain nombre de demandes (voir document annexe), présentées sous trois thématiques : la communication sur les inputs majeurs de scolarité, la diversification de l'offre scolaire et la veille médicale. Après une présentation de chaque demande et un bref débat à leur sujet, le Proviseur a décidé, eu égard au fait que ces demandes nécessitent un examen qui prendra du temps, de les transférer à la commission permanente. Celle-ci se réunira, probablement, le mois de janvier 2014.

**ANNEXE**  
**PROPOSITIONS**  
**AU 1<sup>ER</sup> CONSEIL D'ETABLISSEMENT 2013-2014**  
**21 NOVEMBRE 2013**

**1° COMMUNICATION SUR LES INPUTS MAJEURS DE LA SCOLARITE :**

**L'objectif de cette rubrique est de conforter le sentiment de confiance et d'aisance entre les composantes de la communauté scolaire et de fournir aux parents les éléments d'information utiles et pertinents pour mieux accompagner leurs enfants dans leur scolarité.**

- Mettre en place une politique de communication officielle vis-à-vis des parents sur les évènements ou faits importants : délocalisation, ennui sanitaire à échelle importante, mise en place de nouveaux services ...
- Dans l'attente de la réalisation de la 1<sup>re</sup> proposition, mettre en place un système électronique (lettre d'information à partir du site de l'établissement, notamment) permettant l'information rapide des parents, sur les questions transversales concernant l'établissement, un cycle, un niveau ou une classe. La disponibilité des listes électroniques des élèves mises à jour devrait faciliter cet exercice ;
- Pour les niveaux collège et lycée et dans l'attente d'une éventuelle reprise des réunions de rentrée avec les enseignants, communiquer aux parents de chaque classe une fiche pédagogique sur les objectifs du niveau, les méthodes pédagogiques de l'enseignant, sa politique d'évaluation des élèves, ainsi que toutes autres prescriptions utiles à l'adresse des élèves. Cette fiche aidera les parents à assurer la veille qui leur échoit vis-à-vis de leurs enfants et d'optimiser le temps court qui leur est accordé lors des réunions individuelles, censées remplacer lesdites réunions de la rentrée ;
- Communiquer aux parents des classes concernées, avant les examens de fin de chaque trimestre, d'une fiche sur les absences de longue durée (plus d'une semaine) **non remplacées**, indiquant les mesures entreprises pour rattraper le retard dans l'enseignement du programme, le cas échéant. Cette mesure permettra aux parents de mieux accompagner leurs enfants dans l'exercice de rattrapage et de les aider à mieux gérer leur stress.

## **2° DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE :**

**L'objectif de cette rubrique est d'étendre l'offre scolaire au sein de l'établissement à de nouvelles matières, soit par ambition d'offrir aux élèves une plus grande ouverture scientifique et culturelle, soit par souci de mieux les préparer aux échéances post-bac.**

- Avec le développement des effectifs des élèves du primaire et le rajout de nouvelles classes par niveau, il devient opportun d'intégrer de nouvelles langues (LV3) au secondaire, autre que l'espagnol. Un sondage des parents sur la ou les langues à retenir serait fortement apprécié ;
- Intégrer au lycée des cours qui portent sur le développement des facultés d'écoute et de communication des élèves (prise de notes, prise de parole, rédaction de discours, animation un débat...) pour les préparer, dans le temps, aux échéances post bac (examens, concours, tests, études universitaires...) ;
- Commencer les cours de musique dès le primaire (progressivement CM et CE) et en faire un levier d'encouragement aux élèves doués ou passionnés, sans être un élément de pénalisation de ceux non/moins doués (élément de discrimination positive et non négative) ;
- Etat d'avancement de l'opérationnalisation du jumelage avec le lycée Balzac-Paris.

## **3° VEILLE MEDICALE :**

**L'objectif de cette rubrique est d'assurer une veille médiale plus appropriée**

Il est proposé de renforcer le staff médical par un pédiatre et un orthophoniste conseils.